



Amis & Riverains de l'Anse de Primel

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Jeudi 8 Août 2013 à 20 heures 30 Salle des Associations, Plougasnou

Quorum : sur 104 adhérents à jour de leurs cotisation, 67 membres étaient présents ou représentés

1 – COMPTE RENDU de l'AG du 24 Juillet 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE par Hervé Méchin

Le vice-Président, rappelle qu'une des raisons d'être de l'ARAP est de défendre les personnes qui résident autour de l'Anse de Primel et au Diben, souvent âgées, qui ont du mal à se faire entendre et à se battre contre les trop nombreux projets qui dénaturent le site, et leur pourrissent la vie...

Jusqu'à son adoption définitive en juillet 2010, le PLU qui matérialisait des projets d'aménagements que nous jugions tous irrecevables, a fait l'objet d'actions communes des associations : APPBS, Force 5, Sauvegarde du Trégor et nous-même. Pour exemple, la fiche « Port » et la fiche « Viviers » coéditées pour les élections régionales et l'argumentaire illustré commun largement diffusé avant l'enquête publique du PLU.

Fin 2010 et en 2011, l'urgence à agir juridiquement a amené les associations à répartir d'un commun accord leurs moyens :

- L'ARAP attaquait d'urgence un nouveau permis de construire accordé aux Viviers en Juin 2010 pour un hangar ne respectant pas le règlement du PLU. (Requête du 27/08/2010 contre le PC initial puis requête du 20/12/2010 contre le PC modificatif, Référé suspensif du 20/02/2011 car le chantier était en cours, et donc audience du Référé 28/03/2011). Ces actions, qui n'ont pas eu l'effet positif escompté, ont drainé de l'énergie et des moyens financiers importants par rapport à nos moyens.
- De son côté, l'APPBS, avec Force 5 et Sauvegarde du Trégor, attaquait le zonage du PLU prévoyant un port de plaisance au sud de l'Anse. (Requête du 11 Octobre 2011, entraînant l'audience du 14/09/2012 et le verdict du 12/10/2012).

Nos actions pendant cette l'année

Les recours de l'APPBS et de divers Plouganistes ont entraîné l'annulation totale du PLU de la commune par le Tribunal Administratif de Rennes, le 12 Octobre qui ont mis en suspend le projet de port et les aménagements connexes. Par ailleurs, notre précédente Assemblée Générale, dans l'attente du résultat du recours de l'APPBS contre le PLU, n'avait pu dégager d'orientations fortes.

L'année qui vient de s'écouler a donc été une année de transition. Avec un Bureau composé des 2 Vice-Présidents, du Trésorier et de la Secrétaire, l'Association est restée en veille et a tenu 3 CA (30 Juillet, 2 Novembre 2012 et 3 Mars 2013) et 1 Bureau (30 Avril 2013).

Viviers de la Méloine

Ayant appris par voie de presse (Le Télégramme du 18/02/2013), que la Mairie entendait créer une voie avec parking, permettant d'isoler les Viviers de l'espace public, en sous-entendant une possibilité



Amis & Riverains de l'Anse de Primel

d'expropriation, le CA du 3 Mars a réagi par un communiqué de presse qui n'a malheureusement pas été repris...

Port de Plaisance et PLU

Non impliquée juridiquement, l'ARAP a continué à affirmer son opposition au projet actuel par des actions de communication.

Vendredi dernier, 26 Juillet, une réunion était organisée par la Mairie, pour faire le point sur le futur PLU. Les exposés des consultants furent pour le moins ambigus. Certains expliquant que le projet de port était toujours d'actualité malgré l'annulation du PLU, puisque le SCOT de Morlaix Communauté le prévoit, mais laissant entendre au détour d'une phrase que sa localisation pouvait être modifiée. Ou affirmant la nécessité de lutter contre l'étalement des constructions, tout en prévoyant des constructions de taille importante dès les entrées signalées sur la RD 46, bien éloignées du véritable hameau. D'autres nous ont décrit les zones humides déjà inventoriées au PLU, tout en notant que certaines étaient déjà « artificialisées ».

Enfin, l'absence de certains supposés candidats d'opposition pour les prochaines élections municipales, était étonnante.

Partenariat avec les autres Associations

Nos associations locales sont amenées à engager des recours longs et coûteux, qui mobilisent beaucoup d'énergie. Chacune étant chef de file dans un domaine ou dans un autre (extraction de sable, algues vertes, aménagements sur le littoral), l'ARAP a continué à appuyer leurs actions et à les diffuser auprès de vous tous.

Nos efforts de préparation de l'avenir

- Les élections municipales approchant, des listes vont se constituer. Les membres du CA ont déjà cherché à glaner quelques informations. A nous, de déceler les intentions réelles des candidats et de nous préparer à réagir.

- Une association a besoin de se renouveler. Certains d'entre nous se sont engagés depuis maintenant 9 ans. C'est pourquoi nous pensons nécessaire de permettre à de nouvelles énergies et sensibilités de rejoindre notre équipe, pour apporter un œil neuf et critique, au sens positif, sur les axes d'action et les tactiques à envisager.

Après des interrogations sur la pérennité de l'usine de cuisson des Viviers, des discussions sur la nécessité de créer un événement pour mobiliser la presse à propos du projet de port, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3 - RELATIONS AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS

Les Associations partenaires de l'ARAP sont invitées à réagir :

- Yves-Marie Le Lay représentant Sauvegarde du Trégor, insiste et illustre par des exemples l'intérêt pour les Associations de créer de l'évènementiel « spectaculaire » pour faire passer leur message dans la presse, et en conséquence auprès des décideurs. On observe en effet une lassitude devant des thèmes récurrents, qui ne sont toujours pas réglés au bout de plusieurs années : les algues vertes depuis 30 ans, le port du Diben depuis 10 ans ...

- Jean-Yves Quemeneur fait part du nombre croissant de dossiers traités par Force 5, en appui à diverses associations du Pays de Morlaix, mais aussi au collectif GASPARE qui s'oppose à la Centrale à gaz prévue à Landivisiau.

Siège social : 9 rue de Keravel, Le Diben, 29630 Plougasnou

Tél : 02.98.72.37.83 mail : arap29@aliceadsl.fr



Amis & Riverains de l'Anse de Primel

- Eric Robillot, pour l'APPBS, se montre optimiste face au recours de la Mairie de Plougasnou contre l'annulation du PLU.

Tous déplorent que les Associations agréées pour l'Environnement soient maintenant obligées de demander un agrément départemental. Ce dernier est plus difficile à obtenir, car elles ont souvent un périmètre d'action bien défini, parfois interdépartemental (cf. Sauvegarde du Trégor).

4 - RAPPORT FINANCIER par Pierre-Yvon Boissard

Le Trésorier présente les comptes détaillés, résumés comme suivent :

En banque au 31 juillet 2012 : 1765,46 €

En banque au 31 juillet 2013 : 2810,46 €

- Recettes du 24 juillet 2012 au 31 Juillet 2013 : 1145 € (cotisations 960€ et dons 185 €)

Ce jour, 6 renouvellements de cotisation et 4 nouvelles adhésions (recettes portées au prochain exercice) portent l'ARAP à 104 adhérents malgré 2 décès.

- Dépenses du 24 Juillet 2012 au 31 juillet 2013 : 100 € (cotisation à Sauvegarde du Trégor). A noter que cette année l'ARAP n'a pas cotisé à l'Association « Peuple des dunes-Trégor », faute d'informations transmise au trésorier.

- Résultat de l'exercice : 945 €

A ce jour, pas de caisse en liquide ni de placement.

Commentaire : La cotisation annuelle de 10 € est inchangée. Notre association reconstitue progressivement sa trésorerie afin de pouvoir mener, seule ou collectivement, d'éventuels recours en justice et/ou action de communication coûteux. En cas d'action à mener en urgence, les adhérents seraient sollicités pour une contribution exceptionnelle.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

4 - ACTIONS À VENIR par Christian Millet et Catherine Jenkins

Ce n'est pas parce que le devenir du port de plaisance et autres aménagements importants du PLU annulé sont en sommeil, qu'il ne faut pas rester vigilants.

Christian Millet explique que l'attitude de la Mairie est assez surprenante. Pourquoi payer des études pour un nouveau PLU qui n'aura pas de raison d'être si elle gagne en appel ? Pourquoi s'orienter vers un nouveau PLU quasi identique au précédent (cf. Présentation du 26 Juillet), si au contraire elle perd ? Pourquoi avancer sur des aménagements de voirie du PLU annulé : achat de terrains pour agrandir le rond point de Milaudren, déclaration d'intention d'expropriation dans le secteur des Viviers.

Il nous faudra avoir des informations sérieuses sur les choix d'aménagement du hameau du Diben et du pourtour de l'Anse de Primel, de la part des différentes listes qui se présenteront aux Municipales de 2014, mais aussi sur les priorités de Morlaix Communauté.

En attendant, Le Diben va être transformé en chantier permanent : réfection de l'adduction d'eau dès Septembre, puis enterrement des lignes électriques avec pose de nouveaux compteurs extérieurs, travaux sur les voies principales avec trottoirs, chicanes, recalibrage des carrefours (cf Conseil du 25 Juillet)),

Siège social : 9 rue de Keravel, Le Diben, 29630 Plougasnou

Tél : 02.98.72.37.83 mail : arap29@aliceadsl.fr



Amis & Riverains de l'Anse de Primel

projets de voies piétonnes. N'en jetez plus !

Le minimum n'est-il pas de présenter ces importants travaux, leur chronologie, leurs conséquences, aux habitants du Diben ? Nous devons y veiller.

Dans l'attente du port de plaisance surdimensionné qui peine tant à voir le jour, le port du Diben est quasi à l'abandon, des corps-morts ont été supprimés. Pourtant il faut un aménagement pour la plaisance au Diben. Un aménagement adapté aux contraintes naturelles du site, répondant aux besoins et aux pratiques actuelles. Avec les autres Associations, l'ARAP doit s'y atteler, pour définir les orientations d'un contre-projet en concertation avec les associations de plaisanciers et les usagers du port.

6 – RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Concernant les membres sortants :

Christian Millet renouvelle sa candidature.

Hervé Méchin, ne se représente pas, ayant été membre du CA depuis la création de l'Association.

Thierry Flamanc explique qu'il se retire du CA car il va s'impliquer dans la campagne pour les Municipales, avec la liste citoyenne en cours de constitution. Tous deux restent membre de l'Association.

L'Assemblée générale est informée de la démission de François Vogel, pour raisons personnelles.

Quatre candidats au CA présentent leurs motivations à l'Assemblée : Elisabeth Birot, Philippe Gérin, Katharina Grabowski et Lysiane Thomas.

Ils sont élus à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira pour constituer le Bureau et élire le ou la Président(e).

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

Les Vice-Présidents

Hervé MÉCHIN

Philippe ALLOT

La Secrétaire

Catherine JENKINS

Siège social : 9 rue de Keravel, Le Diben, 29630 Plougasnou

Tél : 02.98.72.37.83 mail : arap29@aliceadsl.fr